

## Conseil Communautaire Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle de réunion de St-Antoine-Cumond sur la convocation du 16 mai 2019 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

### ÉTAIENT PRESENTS (17) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUT, Robert DENOST (St Aulaye), Rémi CHAUSSADE, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Jean-Michel EYMARD, Jean-Claude BONNET, Pierre DE CUMOND, Robert DENOST (St Vincent), Joël GOBIN, Alain MAILLETAS, Suzanne MARTY, Pascal NEIGE, Denis SEBART, Sylvie SHARPE

Excusés (4) : Yannick LAGRENAUDIE qui a donné procuration à Jean-Michel EYMARD, Jacques FAURIE qui a donné procuration à Jacques DELAVIE, Françoise OUARY qui a donné procuration à Jean-Claude BONNET, Sandrine GERVAIS qui a donné procuration à Jacques MENUT

Absents (3) : Pascale ROUSSIE-NADAL, Anne BOSCARDIN, Stéphane FERRIER

Date de la convocation : 16 mai 2019

Secrétaire de séance : Pierre DE CUMOND

Anne LEMBOUCHER, directrice de Pays Périgord Vert, et Elie UTECH, chargé de mission économie nouvellement recruté par le PPV, qui sera plus particulièrement affecté aux territoires de la CCPR et de la CC du Pays de St Aulaye ont accepté d'être présents pour une présentation d'Elie et de ses missions ainsi que sur l'action économique du PPV (OCMR et Territoire d'Industrie).

Le président demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion concernant une révision de la demande de subvention pour les écoles sur le Contrat territorial du Département

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, l'ajout de ce point supplémentaire.

### I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 avril 2019

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2019.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2019.

### II - Affaires Economiques et Développement

#### **1. PIG– Habitat**

- **Attribution d'aides individuelles**

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et développement informe qu'un dossier a été retenu par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2012/2015 et que 4 dossiers ont été retenus sur le programme 2016/2018 :

Nom - Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
CHRISTIAN Patricia	St Victor	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des murs par l'extérieur et drainage des murs	19 121 €	8 731 € Habiter Mieux 3 500 €	Département : 500 €	436,35 € Forfait ASE: 200 €
DAVID Joël	Ribérac	Travaux pour l'autonomie de la personne : adaptation des sanitaires pour PMR	20 969,79 €	9 415 €	Caisse de retraite: 3500€	470,73 €
DUFOUR Marcel	La Roche- Chalais	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement de la chaudière fioul par chaudière fioul à condensation, pose d'un radiateur supplémentaire, remplacement de la porte d'entrée et d'une fenêtre	8 903 €	3 816 € Habiter Mieux 764 €	Département : 500 €	190,83 € Forfait ASE: 200 €
LOCHE Yvette	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement des menuiseries, pose d'un volet roulant, installation d'une VMC et d'une pompe à chaleur	23 241 €	10 000 € Habiter Mieux 2 000 €	Département : 500 € Caisse de retraite: 3000€	500 € Forfait ASE : 200€
RIEUPEYROUX Patrice	St Victor	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles et du plancher bas, remplacement des menuiseries, installation d'un poêle à bois et d'une VMC	7 479 €	3 558 € Habiter Mieux 712 €	Département : 500 €	177,88 € Forfait ASE : 200€
CHAMARD Alain	Ribérac	Travaux pour l'autonomie de la personne : enlèvement de la baignoire, remplacée par une douche à l'italienne avec barres d'appui et siège de douche	4 265 €	2 133 €	Caisse de retraite: 2025,37€	106,63 €

Les travaux ayant été réalisés conformément aux engagements,

*après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide de valider le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G.

### III - Affaires Scolaires et Périscolaires

#### **1. Fixation des horaires et des tarifs 2019/2020 de l'accueil périscolaire**

Robert DENOST, vice-président en charge des Affaires Scolaires et de la Jeunesse, rappelle que les trois ensembles scolaires du territoire (Saint-Privat-en-Périgord, Saint Aulaye-Puymangou, la Roche-Chalais) sont regroupés en deux secteurs pour la gestion des activités périscolaires :

- 1 accueil déclaré multi site de la Roche-Chalais
- 1 accueil déclaré du multi site de St Aulaye/St Privat.

Les horaires des accueils périscolaires proposés pour la rentrée de septembre 2019 sont les suivants :

	La Roche-Chalais		St Aulaye		St Privat
	Ecole maternelle	Bergerie	Ecole maternelle	PAJ	Ecole primaire
Plages horaires	6h45-8h30	6h45-8h35 16h30-18h	7h30-8h20 16h20-18h30	7h30-8h20 16h-18h30	7h30-8h20 16h-18h30

En vue de l'attribution des subventions de la CAF, la tarification des accueils périscolaires est modulée suivant le quotient familial. Pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

Quotient familial (en €)	Maintien du tarif mensuel 1 enfant	Maintien du tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants et +	Maintien du tarif occasionnel journée
1401 et +	22,50 €	38,50 €	40,00 €	4,50 €
901 à 1400	21,00 €	36,00 €	37,00 €	4,00 €
623 à 900	18,50 €	31,50 €	32,00 €	3,50 €
0 à 622	16,00 €	27,00 €	27,50 €	3,00 €
RSA socle	7,00 €	12,00 €	12,00 €	1,00 €

Il est proposé de ne pas inclure les enfants prenant le bus scolaire dans le dispositif d'accueil périscolaire. Ce temps d'attente surveillé d'environ un ¼ d'heure reste gratuit uniquement pour les élèves prenant le bus scolaire.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'adopter les horaires et les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 présentés ci-avant.

## 2. Fixation des tarifs 2019/2020 de la restauration scolaire

Les tarifs de la cantine ayant été révisés au 21 janvier 2019, il est proposé de les reconduire pour l'année scolaire 2019/2020 :

	CDC hors La Roche Chalais Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019		CDC La Roche Chalais Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019	
	Plein tarif	Tarif réduit à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	Plein tarif*	Tarif réduit à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant*
Repas / élève	3,25	1,65	3,25	1,65
Personnel scolaire	3,25			
Enseignants	4,50			
Personnes extérieures	6,70			

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'adopter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 présentés ci-avant.

## IV - Affaires Sociales

### 1. Maison d'accueil de Festalemps : demande de réduction du montant du loyer d'avril

Jacques MENUT, vice-président en charge des affaires sociales et de la santé informe que Chantal HUGONI a quitté la maison d'accueil de Festalemps le 30 avril 2019. Elle est remplacée par Claire SAVES dont la procédure d'agrément par le Département est en cours pour un accueil des pensionnaires à partir du mois d'août.

Chantal HUGONI n'ayant plus eu de pensionnaires jusqu'à la fin du mois d'avril, il est proposé de lui appliquer une réduction sur le loyer d'avril de 192,63 € soit un reste à charge de 600 € au lieu de 792,63 €.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver cette réduction de loyer.

### 2. Maison de santé

#### – proposition d'extension du cabinet de kinésithérapie

Dans le cadre du projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye », il était proposé, parmi les axes d'intervention, l'aménagement du cabinet infirmier en cabinet médical partagé pour les consultations des spécialistes, qui organisent leurs rendez-vous sur des demi-journées hebdomadaires ou mensuelles.

Cependant, ce cabinet ne peut pas répondre aux besoins des 4 kinésithérapeutes sur des consultations spécialisées en urologie, kiné respiratoire (enfants et adultes) et accompagnement de pathologies lourdes (cancers).

Considérant que ce besoin a été constaté sur site par le président, Jacques DELAVIE, et le vice-président, Jacques MENUT, le 16 avril en présence des professionnels de santé, il est proposé de réaliser une extension de la maison de santé sur une surface de près de 70 m<sup>2</sup> avec la création de 2 salles de consultation dans le prolongement du cabinet de kinésithérapie.

Le Conseil Communautaire,  
après avoir pris connaissance du projet et du plan d'extension,  
décide, *à l'unanimité*, d'approuver le projet d'extension de la maison de santé.

#### – modification de la demande de subvention au titre du LEADER

Considérant les besoins exprimés par les professionnels de santé, il est nécessaire d'ajuster le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et le plan de financement.

L'opération intitulée porte sur l'introduction et le développement de 3 missions par la maison de santé :

- la télémédecine,

- le dossier médical partagé,
- l'éducation thérapeutique,

ainsi que sur l'extension des espaces de consultation et l'amélioration des conditions de consultation.

Ces missions ont été validées par l'Agence Régionale de Santé.

L'opération inclut l'acquisition d'équipements informatiques, d'une climatisation et la réalisation de travaux.

Le projet permet de répondre aux nouvelles conditions d'exercice des professionnels de santé et ainsi de faciliter l'installation de praticiens sur notre territoire. Cet objectif s'inscrit dans les orientations du LEADER.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RESSOURCES (en € - HT)	
équipements informatiques	5 122,30	Conseil régional	2 048,92
travaux d'extension	106 000,00	Conseil départemental	35 283,05
maitrise d'œuvre	12 720,00	Leader	74 800,07
climatisation	17 289,90	Autofinancement	29 000,16
<b>Coût total éligible</b>	<b>141 132,20</b>	<b>Ressources</b>	<b>141 132,20</b>

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et le plan de financement du projet ;
- d'autoriser la demande de subvention au titre du LEADER ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### - **modification de la demande de financement au titre du contrat territorial du département**

Le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » suivant les objectifs et le plan de financement présentés ci-avant est déposé auprès du Département au titre du contrat territorial.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet « Adapter les services de la maison de santé aux besoins du Pays de Saint-Aulaye » et le plan de financement du projet ;
- d'autoriser la demande de subvention auprès de département de la Dordogne au titre du contrat territorial ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **V - Protection et mise en valeur de l'Environnement**

### **1. SPANC - Aides individuelles vidange**

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
GARCIN Christian	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	13/05/2019
REY Marie-Christine	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	17/05/2019
LUPRIS Philippe	St Antoine Cumond	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	08/04/2019
DUJARDIN Ericka	St Privat	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	10/04/2019
MARTY Bernard	St Aulaye	Vigier Vidanges	16-20-10-0003	110 €	26/04/2019

- *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

### **2. SMD3 : désignation d'un délégué titulaire pour la commune de Servanches**

En raison des contraintes de disponibilités de Cédric CHEVREUL, délégué de la CdC au SMD3 pour la commune de Servanches, il est proposé désigner Bernadette PRAT, déléguée titulaire de la CdC au comité syndical du SMD3 en remplacement de Cédric CHEVREUL, proposé comme suppléant.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire approuve cette désignation.

## VI – Finances

### 1. Taux de fiscalité locale 2019

Le président rappelle que lors de la réunion du 4 avril 2019, le conseil communautaire a voté les taux de fiscalité locale pour 2019 avec l'application d'une hausse de 6 % sur les taux de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti, de la CFE et non de la taxe d'habitation ;

Considérant les règles de lien prévalant entre le taux de la taxe d'habitation et les autres taux ;

Considérant qu'il convient de modifier les taux de fiscalité tels que votés le 4 avril 2019 ;

il est proposé au conseil communautaire d'appliquer l'augmentation de 6 % sur l'ensemble des taux de fiscalité locale :

	<b>taux 2018</b>	<b>produit taux constant</b>	<b>taux +6%</b>	<b>produit taux + 6%</b>
taxe d'habitation	6,35%	468 821	6,73%	496 876
taxe foncière bâti	6,81%	425 829	7,22%	451 467
taxe foncière non bâti	30,49%	110 740	32,32%	117 386
CFE	8,25%	126 968	8,75%	134 3
		<b>1 132 358</b>		<b>1 200 392</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, de voter les taux de fiscalité 2019 présentés ci-avant.

### 2. Décision budgétaire modificative

En vue d'une régularisation des ICNE sur le budget principal, il convient d'adopter la décision budgétaire modificative qui suit :

#### Budget principal – section de fonctionnement

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 661122 - ICNE	+ 5 080,64 €		
Compte 678 - Autres charges exceptionnelles	- 5 080,64 €		

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire approuve cette décision budgétaire modificative.

### 3. Participation 2019 au Pays Périgord Vert

Le montant de la participation financière à l'association Pays Périgord Vert pour l'année 2019 est porté à 1,30 € par habitant soit un montant demandé à la CdC du Pays de Saint-Aulaye de 8 637,20 € contre 1 € les années précédentes. Cette augmentation est justifiée par le recrutement d'un chargé de mission économie par le PPV affecté plus particulièrement au territoire CCPR / CCPSA suite à la fermeture de l'Espace Economie Emploi.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation 2019 ;
- d'autoriser le Président à régler le montant de l'adhésion.

### 4. « Contrat territorial » du Département : révision des demandes de subventions pour les écoles

Lors de la réunion du 4 avril, le conseil communautaire a validé l'introduction de deux demandes de subventions auprès du Département pour les écoles :

- **Un projet de mise aux normes et sécurisation des groupes scolaires et accueils périscolaires** pour un montant HT des dépenses de 78 240,02 € et une subvention à demander au Département sur le contrat territorial de 23 472 €.
- **Un projet « Développer la capacité d'accueil des écoles du Pays de Saint-Aulaye » avec un** montant prévisionnel HT des dépenses de 71 187,76 € et une subvention à demander au Département de 21 356 €.

Des dépenses d'équipement informatique ayant été inscrites sur les 2 projets, le Département suggère de fusionner les 2 dossiers en un seul.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de retirer les 2 dossiers de mise aux normes et de développement des capacités d'accueil, d'une part et de soumettre un projet unique au titre du contrat territorial intitulé « sécuriser, développer et améliorer les conditions d'accueil des groupes scolaires et périscolaires du Pays de St Aulaye », d'autre part.

Les objectifs du projet sont de :

- sécuriser l'accueil des enfants dans les équipements scolaires et périscolaires  
*Il s'agit notamment d'adapter les espaces récréatifs en vue du respect des règles d'hygiène et de sécurité.*
- assurer l'accueil des enfants en situation de handicap  
*Il s'agit de réaliser les aménagements pour l'accessibilité des bâtiments inscrits dans l'agenda pour l'accessibilité programmée.*
- assurer le dédoublement des classes de CEP et CE1
- renforcer l'accès aux supports numériques d'apprentissage scolaire.

### plan de financement

<b>DÉPENSES</b>		<b>RESSOURCES</b>		
	<b>MONTANT PREVISIONNEL HT</b>		<b>MONTANT PREVISIONNEL</b>	<b>%</b>
1 - Aménagement d'une 8ème classe à la Roche-Chalais, d'une salle de sieste à St Privat et développement de l'accès aux supports numériques	25 248 €	DETR (subvention acquise)	34 661 €	23%
2 - Accessibilité des écoles aux élèves en situation de handicap : remplacement des blocs portes à vantaux par des blocs-portes avec vantail de 0,90m de large	46 890 €	Conseil Départemental	44 828 €	30%
3 - Sécurisation des cours et mise aux normes des sanitaires	77 291 €	Académie de Bordeaux	3 500 €	2%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>149 429 €</b>	Autofinancement	66 440 €	44%
		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>149 429 €</b>	<b>100%</b>

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet « sécuriser, développer et améliorer les conditions d'accueil des groupes scolaires et périscolaires du Pays de St Aulaye » et le plan de financement du projet ;
- d'autoriser la demande de subvention auprès de département de la Dordogne au titre du contrat territorial ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## VII – Ressources humaines

### **1. Avancement d'un grade d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe, il est proposé de modifier le tableau des emplois avec la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (26h/semaine) et la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 26h/semaine, actuellement occupé par l'agent.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide :

- De créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 26h/semaine, au 1er juin 2019 ;
- De supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 26h/semaine, au 1<sup>er</sup> juin 2019 ;
- de modifier le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juin 2019.

## VIII – Autres

### 1. **Recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de St-Aulaye dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux**

En application de l'article L.5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales, les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges de conseillers communautaires au sein du conseil communautaire de la CCPSA par un accord local.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

A défaut d'accord local, la composition sera celle de droit commun.

Le conseil communautaire propose de retenir la composition de droit commun.

### 2. **Dérogation**

Suite à la dernière réunion du conseil communautaire, au cours de laquelle le président a soumis la demande de dérogation de Manol ARNAUD de Vanxains pour une inscription à l'école de St Privat, il a pris contact avec son collègue de la CCPR, Monsieur Bazinet pour lui faire changer sa position compte tenu de la situation et de l'école de St Privat. (Dans un premier temps, M. Bazinet avait refusé).

L'enfant a ainsi intégré l'école le jeudi 2 mai.

Madame le maire de St Privat-Périgord, qui précise que la rentrée de Manol s'est très bien passée, a transmis aux élus communautaires la note non signée que Madame Stéphanie ARNAUD lui a adressée.

En réponse à ce courrier, le président a indiqué à Mme ROUSSIE-NADAL qu'il aurait été judicieux de vérifier préalablement la véracité de son contenu. En effet, suite aux accusations, également très graves, émises par Mme Arnaud et ses parents à l'encontre de la direction de l'école de Vanxains, la CdC s'est abstenue de diffuser leurs propos calomnieux à l'égard d'un professeur de l'Education nationale. Mme Arnaud a aussi émis de vives critiques contre l'école publique de Ribérac (racket au sein de l'école entre autres). Compte tenu des nombreuses démarches et du temps passé à régler ce dossier au bénéfice de Manol, le président aurait apprécié que Mme Roussie-Nadal vérifie auprès de lui la véracité des propos tenus par Mme Arnaud qui met en cause son intégrité avant la diffusion du courrier. Cette note n'est pas un encouragement à accorder des dérogations.

Le président ajoute :

Après avoir reçu les 2 courriers de sollicitation auxquels il répond et avoir entamé des démarches auprès de la CCPR pour la résolution de cette situation, il s'est libéré pour l'accueillir sur une période pourtant chargée en raison de la préparation du budget. Il a dû annuler un RDV pour la rencontrer au plus vite compte tenu de son insistance. Mme ARNAUD répond qu'elle est disposée à venir à la CdC le jour même sans soulever de contrainte particulière qui aurait nécessité de reporter le RDV.

Les grands-parents étaient venus à la CdC quelques jours auparavant pour insister sur la situation particulière de l'enfant.

Lors de l'entretien avec Madame Arnaud, c'est elle qui a expliqué le passé douloureux de Manol et qu'en raison de sa situation, il ne pouvait rester à l'école de Vanxains. L'enseignante faisait preuve de rigidité avec lui. Il ne peut aller dans une grande école telle que celle de Ribérac car s'il est provoqué par des enfants, il devient agressif.

Jamais, le président ne se serait permis de qualifier ou de laisser penser qu'un enfant était un danger public.

Compte tenu de l'impossibilité de mobiliser une personne en permanence auprès de Manol, il a conseillé à Madame Arnaud, qui ignorait l'organisation de l'école de St Privat de prendre contact avec la directrice pour s'assurer que le fonctionnement de l'école conviendrait à Manol.

Il précise que l'entretien avec Mme ARNAUD s'est déroulé de façon très cordiale.

Dans son courriel, Madame Roussie-Nadal informe que la rentrée s'est bien passée. Le président tient cependant à transmettre aux élus les observations de l'école qui décrit une situation bien plus nuancée :

- L'enfant donne des coups de pied aux adultes.
- Il ne peut rester assis, aussi, l'enseignante lui octroie des permissions (notamment de se lever) que n'ont pas les autres élèves. La gestion de la classe est donc compliquée. Le travail des plus grands (CE2) est perturbé.
- Un adulte doit constamment être à ses côtés pour éviter qu'il quitte l'enceinte de l'école. Lors de la traversée sur le passage piéton, il part sur la route. L'ATSEM doit en permanence le suivre. Une sortie bibliothèque a donc été annulée.
- Face à ces difficultés, l'enseignante a convenu avec la mère de l'enfant qu'il était préférable de ne le mettre à l'école que le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.